



COMMUNE
DE

Saint-Christophe-du-Ligneron

85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 5 Mars 2018 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Carine MIGNÉ, Nadia RABREAU, Mathilde BRIAND, Auguste GUILLET, Patrick CHANSON, Florent JOURDAN, Sébastien SEGRET, Michelle REGEASE, Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ, Malik RABIA.

Absents et excusés : M. Jacques RIGALLEAU (pouvoir à Jean-Claude BIRON), M. Olivier ABILLARD (pouvoir à Auguste GUILLET), Mme Isabelle AVERTY (pouvoir à Emilie BOCQUIER), Mme Maryse COUGNAUD (pouvoir à Thierry RICARDEAU).

Absents : Mme Marie-Ange FOUQUET, M. Jean-Christophe RAGUET.

Secrétaire de séance : Mme Sylvia GUIHOT.

Monsieur Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ demande à ce que le compte rendu du dernier conseil municipal en date du 5 février soit modifié afin de supprimer les mots « à l'unanimité » dans le paragraphe suivant : *« Alors que le compte rendu a pourtant été approuvé à l'unanimité quelques minutes auparavant, sur ces deux points, Monsieur le Maire repose la question à Monsieur Malik RABIA, pour lever toute ambiguïté, de savoir si ce compte rendu du 15 janvier est bien fidèle. Celui-ci est à nouveau confirmé. »*

Monsieur le Maire accède à cette demande.

Le paragraphe est remplacé par :

« Alors que le compte rendu a pourtant été approuvé quelques minutes auparavant, sur ces deux points, Monsieur le Maire repose la question à Monsieur Malik RABIA, pour lever toute ambiguïté, de savoir si ce compte rendu du 15 janvier est bien fidèle. Celui-ci est à nouveau confirmé. »

Sur les autres points, le compte-rendu de la réunion du 5 Mars 2018 est approuvé.

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité, l'ajout des points suivants** :

- Budget Assainissement : Assujettissement à la TVA,
- Budget ZAC Multi-Sites : Paiement anticipé,
- Courrier d'insultes reçu par M. Malik RABIA.

Monsieur Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ demande à ce que Monsieur le Maire évoque le courrier qui lui a été adressé par Monsieur Patrick FAVRE. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a prévu de répondre à ce courrier et propose que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil. Ceci est accepté.

↳ 1 – POLICE MUNICIPALE

➤ 1-1 Mesure de responsabilisation des mineurs

Dans le cadre d'une affaire où 6 mineurs ont été impliqués pour des faits de dégradations de biens publics, Monsieur le Procureur avait demandé aux mineurs, accompagnés de leurs parents, de régler le dédommagement en mairie et aussi de présenter leurs excuses à Monsieur le Maire. Malheureusement, seulement une famille avait fait cette démarche.

Pour être plus efficace et aboutir à une responsabilisation plus forte des mineurs, suite à un entretien avec Monsieur Désiré GIRAUDEAU, délégué du Procureur, il est apparu un réel intérêt à encadrer davantage cette démarche par la mise en œuvre d'une convention. Elle permet un lien plus direct entre les citoyens et la collectivité.

C'est pourquoi Monsieur le Maire et Monsieur Jérémy CHASSERIEAU, Policier Municipal, présentent à l'Assemblée un modèle de convention à établir entre le Parquet de la Roche-sur-Yon et la Commune pour la mise en œuvre de mesures de responsabilisation en faveur de mineurs ayant commis des infractions.

Elle permet la diversification et l'individualisation des réponses pénales apportées aux actes de délinquance commis par des mineurs qui sont des garanties de lutte contre la récidive. Les deux parties concernées par la convention conviennent de la mise en place sur le territoire de la commune concernée, de mesures de responsabilisation destinées aux mineurs, dans la mesure où de telles dispositions apparaissent susceptibles de mettre fin au trouble résultant de l'infraction et de contribuer au reclassement de l'auteur de faits.

La mesure de responsabilisation revêt deux aspects complémentaires : la réalisation de tâches d'utilité publique au sein de la commune et la rédaction par le mineur d'un écrit sur l'expérience ainsi vécue.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que les maires réagissent de façon variable face à ces faits de délinquance. Cette mesure permet donc de donner un cadre d'intervention pour les élus locaux et de sensibiliser directement les mineurs au travail supplémentaire que les agents communaux doivent effectuer pour nettoyer ou remettre en état les biens publics, sans compter le travail administratif induit pour monter des dossiers d'assurance par exemple.

Cette procédure ne concerne que les faits mineurs et ne fonctionne pas dès qu'il y a dépôt de plainte.

Monsieur le Maire donne lecture de la Convention.

Elle n'amène aucun avis défavorable à sa mise en œuvre mais plutôt un soutien car elle permet de responsabiliser davantage les auteurs des faits.

Cette convention a une durée de mise en œuvre d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Un premier bilan sera fait à l'issue de cette première année.

↳ 2 – CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

➤ Compte-rendu du Conseil Communautaire du 8 février 2018

Monsieur donne lecture des grandes lignes du Débat d'Orientation Budgétaire qui a été voté lors du Conseil Communautaire du 8 février dernier et qui présentent les prospectives 2018-2021.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes a un budget principal et 5 budgets annexes (ateliers relais, activités économiques, Service public assainissement non collectif, site des Presnes, Parc d'Activités du Vendéopôle). Sur l'année 2017, 31,6 M € de dépenses ont été réalisées pour 28,5 M € de recettes.

Concernant la prospective 2018-2021, Monsieur le Maire présente les projets qui seront mis en œuvre :

Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	Total des dépenses
Habitat/PLH	46 334	178 623	0	0	0	224 957
Pistes Cyclables et transports	10 085	400 000	400 000	0	0	810 085

PLUI	42 290	165 000	135 000	25 000	25 000	392 290
THD	1 232 957	1 232 957	0	0	1 000 000	3 465 914
ZAC Romazière	2 017 444	1 105 045	0	0	0	3 122 489
Espace multifonctionnel	17 951	219 273	125 000	0	0	362 224
Tourisme	85 105	110 000	260 000	360 000	360 000	1 175 105
Aide économique	0	110 000	10 000	10 000	10 000	140 000
Déchets	496 185	1 154 372	527 620	480 080	185 000	2 843 257
GEMAPI	76 973	3 272 000	5 154 180	3 624 000	1 075 820	13 202 973
AC/PCAET	0	196 000	100 000	0	0	296 000
Multi accueil	1 515	323 868	1 470 288	0	815 428	2 611 099
Centre aquatique Beauvoir	0	18 000	18 000	18 000	18 000	72 000
Centre aquatique Challans	1 014 003	7 035 000	7 583 000	3 410 000	300 000	19 342 003
Siège administratif	62 636	400 000	50 000	50 000	0	562 636
Fonds de concours	62 636	400 000	50 000	50 000	0	562 636
Total dépense BP	5 164 600	16 374 114	16 038 768	7 977 080	3 789 248	49 343 810

⇒ Encours de la dette :

- 1 759 341 € en 2017, 8 969 191€ en 2021,
- Encours de dette / pop : 44€ en 2017 à 188 € en 2021 (176 € référence nationale),
- Désendettement : 4,2 ans en 2021

3 – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

➤ 3-1 EPF – Approbation des bilans d'activités 2017 : secteurs Centre hors ZAC et ZAC Poste

Dans le cadre de la convention opérationnelle signée le 14 novembre 2014 entre la Commune et l'Établissement Public Foncier de la Vendée, le Conseil Municipal approuve les bilans d'activités 2017 sur les secteurs Centre hors ZAC et ZAC Poste.

Résultat du vote à main levée : 19 votants, 17 pour, 1 abstention, 1 contre.

➤ 3-2 Station d'épuration – Sous-traitant SAUR

Dans le cadre de la construction de la Station d'Épuration et sur proposition du Cabinet SICCA Etudes de Belleville sur Vie, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité la déclaration de sous-traitance**, pour le **marché de construction d'une station de traitement des eaux usées** attribué à l'entreprise SAUR de :

- **METALLERIE SOULARD** de St Martin des Tilleuls concernant la **fabrication d'un garde-corps et d'un escalier pour un montant de 11 600,00 € HT.**

➤ 3-3 Station d'épuration – Sous-traitant de second rang de ROTURIER

Dans le cadre de la construction de la Station d'Épuration et sur proposition du Cabinet SICCA Etudes de Belleville sur Vie, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité les déclarations de sous-traitance**, pour le **marché de construction d'une station de traitement des eaux usées** attribué à l'entreprise SAUR et sous-traité à l'entreprise ROTURIER de :

- **LAIDIN SARL** de St Jean de Monts concernant la **fourniture et la pose de la peinture pour un montant de 1 228,05 € HT,**

- **CHAUVIRE Cédric** de Vallet (44330) concernant la **fourniture et pose du carrelage et de la faïence pour un montant de 1 734,30 € HT,**

- **Eric BRECHET** de Touvois (44650) concernant la **fourniture et pose de la plomberie et des sanitaires pour un montant de 2 539,35 € HT.**

➤ **3-4 SYDEV – Programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2018**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer la convention présentée par le SYDEV concernant la **rénovation du parc d'éclairage public communal** et définit une enveloppe budgétaire d'un montant total de travaux de 3 000,00 € HT, **soit une participation financière restante à la charge de la Commune d'un montant de 1 500,00 €.**

➤ **3-5 Numérotation de parcelle Square des Boutons d'Or**

Suite au dépôt de permis de construire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de créer le **numéro de voirie « 4 » au Square des Boutons d'Or.**

➤ **3-6 Budget Assainissement – Assujettissement à la TVA**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'assujettir le budget assainissement à la TVA. Cet assujettissement permettrait à la Commune de récupérer une partie de la TVA sur les investissements et sur les dépenses de fonctionnement.

↳ **4 – POLE SCOLAIRE**

➤ **4-1 Pôle Scolaire – Devis réseaux téléphoniques – Orange Resoline**

Dans le cadre de la construction du Pôle Scolaire le Conseil Municipal **accepte le devis d'Orange Resoline** d'Ancenis (44) concernant les **travaux de raccordement au réseau téléphonique** pour un **montant de 1 707,10 € TTC.**

Résultat du vote à main levée : 19 votants, 17 pour, 2 contre.

↳ **5 – ECONOMIE ET FINANCES**

➤ **5-1 Approbation des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2017 : Budget Principal, Assainissement, Lotissement Bréchoteau et ZAC Multi-Sites**

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée afin de savoir si l'un des conseillers souhaite voir un vote par budget. A l'unanimité, il est décidé que les budgets seront soumis au vote de façon globale.

Après une présentation, commentée, de l'ensemble des comptes par Monsieur Michel QUAIREAU, le Conseil Municipal approuve les comptes 2017 tels que présentés ci-dessous :

Budget principal

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2017	2 169 793,47 €	2 856 108,05 €	+ 686 314,58 €
Exercice reporté 2016	/	/	/
Excédent cumulé	/	/	+ 686 314,58 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2017	1 354 480,67 €	2 076 948,37 €	+ 722 467,70 €
Déficit reporté 2016	270 211,62 €	/	- 270 211,62 €
Restes à réaliser	3 323 607,24 €	1 160 320,11 €	- 2 163 287,13 €
Déficit cumulé	/	/	- 1 711 031,05 €
Excédent global	/	/	- 1 024 716,47 €

Budget Assainissement

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2017	42 148,53 €	126 868,04 €	+ 84 719,51 €
Exercice reporté 2016	/	/	/
Excédent cumulé	/	/	+ 84 719,51 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2017	692 304,35 €	1 122 064,65 €	+ 429 760,30 €
Déficit reporté 2016	108 027,75 €	/	- 108 027,75 €
Restes à réaliser	872 010,05 €	130 734,60 €	- 741 275,45 €

Déficit cumulé	/	/	- 419 542,90 €
Excédent global	/	/	- 334 823,39 €

Budget Lotissement Bréchoteau

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2017	216 734,76 €	442 695,99 €	+ 225 961,23 €
Exercice reporté 2016	2 000,00 €	/	- 2 000,00 €
Excédent cumulé	/	/	+ 223 961,23 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2017	58 240,00 €	213 318,48 €	+ 155 078,48 €
Déficit reporté 2016	42 681,52 €	/	- 42 681,52 €
Restes à réaliser	/	/	/
Déficit cumulé	/	/	+ 112 396,96 €
Excédent global	/	/	+ 336 358,19 €

Budget ZAC Multi-Sites

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2017	207 507,82 €	0,02 €	- 207 507,80 €
Exercice reporté 2016	305 196,26 €	/	-305 196,26 €
Excédent cumulé	/	/	- 512 704,06 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2017	221 969,82 €	200 000,00 €	- 21 969,82 €
Déficit reporté 2016	/	153 622,29 €	+ 153 622,29 €
Restes à réaliser	5 041,56 €	164 191,50 €	+ 159 149,94 €
Déficit cumulé	/	/	+ 290 802,41 €
Excédent global	/	/	- 221 901,85 €

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 15 pour, 2 abstentions.

➤ 5-2 Amortissement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir les investissements réalisés sur l'année 2017 et fixe les durées d'amortissement comme suit :

Investissement 2017	Montant	Durée
Maire – Refonte du site internet	3 606,95 €	2 ans
Passeport accession	4 000,00 €	2 ans
SYDEV – Panneau lumineux	2 123,00 €	15 ans
SYDEV – Effacement de réseaux	61 762,00 €	15 ans
SYDEV – Programme de rénovation Eclairage Public	12 539,00 €	15 ans

➤ 5-3 Budget ZAC Multi-Sites – Autorisation de paiement anticipé

Après avoir rappelé les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence de l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette », le Conseil Municipal accepte de modifier la délibération n° 8-02-2018 afin de d'ouvrir des crédits au compte 2031 à hauteur de 1 084,34 € TTC.

Résultat du vote à main levée : 19 votants, 17 pour, 2 contre.

↳ 6 – ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

➤ 6-1 Transports scolaires 2017/2018 – Participation financière pour la Mairie de Challans

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une participation financière à la Mairie de Challans concernant les transports scolaires pour 151 élèves de notre Commune, pour l'année scolaire 2017/2018, au prix de 22 € par élève, soit un montant total de 3 322,00 €.

➤ **6-2 Animations Jeunesse – Devis Canoë Kayak**

Dans le cadre des animations jeunesse, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'Entreprise Canoë-Kayak de Sallertaine concernant une randonnée « Canoë sympa » le Jeudi 19 Juillet 2018, d'une durée de 2 heures, pour 12 adolescents et 3 accompagnateurs, pour un montant total de 182,00 € TTC.

↳ **7 – PERSONNEL COMMUNAL**

➤ **7-1 Création d'un poste d'Agent de Maîtrise**

Suite à l'avis favorable de la Commission du Personnel et de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C du Centre de Gestion en date du 15 Février 2018 permettant au responsable des services techniques de la Commune de bénéficier d'une promotion interne, Monsieur le Maire propose de nommer ledit responsable au grade d'Agent de Maîtrise.

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Agent de Maîtrise pour une durée à temps complet à compter du 1^{er} Avril 2018 et d'y nommer Monsieur Bernard ROBIN.

Résultat du vote à bulletin secret : 19 votants, 16 oui, 1 blanc, 2 non.

➤ **7-2 Maintien du poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe**

Suite à la nomination de Monsieur Bernard ROBIN au grade d'Agent de Maîtrise, Monsieur le Maire propose que soit laissé vacant son ancien poste à savoir celui d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal décide de conserver le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Résultat du vote à main levée : 19 votants, 16 pour, 1 blanc, 2 contre.

↳ **8 - DIVERS**

➤ **8-1 Association Sud Loire Océan – Appel de cotisation 2018**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une cotisation à l'Association Sud Loire Océan pour la promotion du transport public, pour l'année 2017, pour un montant de 199,58 € (2 626 habitants x 0,076 €).

➤ **8-2 Fermeture d'une classe à l'Ecole Publique « Arc-en-Ciel »**

Madame Emilie BOCQUIER rappelle à l'Assemblée la fermeture programmée d'une classe maternelle à l'Ecole Publique « Arc-en-Ciel ». Dans le courrier envoyé par l'Académie, la prévision retenue est de 101 élèves pour la rentrée scolaire 2018/2019. Aujourd'hui le nombre d'enfants inscrits pour la rentrée de septembre est de 108.

Monsieur le Maire a reçu Monsieur Jean-Michel LENOIR, Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription de Challans. Ce dernier ne manquera pas de procéder à un comptage lors du premier jour de la rentrée scolaire si les effectifs prévus sont proches de 111, nouveau chiffre à prendre en compte en regard des moyennes par classe.

Madame Emilie BOCQUIER informe l'Assemblée qu'en plus des courriers envoyés à l'Académie mentionnant notre mécontentement et notre désapprobation face à cette fermeture, l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique se mobilise également par la mise en circulation d'une pétition contre la fermeture de la classe maternelle. L'APEEP va par ailleurs faire et envoyer un courrier aux nouvelles familles afin de promouvoir l'Ecole Publique.

Madame Emilie BOCQUIER signe devant l'Assemblée la pétition de l'APEEP et invite les conseillers qui le souhaitent à en faire de même.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des deux courriers, dont il a été destinataire, envoyés respectivement à Monsieur le Président Emmanuel MACRON et Monsieur le Ministre de l'Education Nationale Jean-Michel BLANQUER par Messieurs les Sénateurs Bruno RETAILLEAU et Didier

MANDELLI concernant les conséquences du projet de la future carte scolaire sur les fermetures de classes recensées en Vendée.

➤ **8-3 Convention pour les frelons asiatiques**

Monsieur Jean-Claude BIRON rappelle à l'Assemblée que depuis deux ans, la Commune conventionne avec l'entreprise SDH de Pallau afin de prendre en charge 50% du coût de la destruction d'un nid de frelons, se situant sur une parcelle privée.

La Communauté de Communes « Vie et Boulogne » a la compétence pour ce type d'intervention mais pas celle de CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ. Il est donc demandé aux conseillers de se prononcer sur le maintien de cette convention et par conséquent du soutien financier de la Commune pour la destruction de ces nids, qui sont pour le territoire, de vrais nuisibles.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour renouveler cette convention pour l'année 2018.

➤ **8-4 Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – Information sur le bureau d'études choisi**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'entreprise retenue pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la sortie et la nouvelle mise en œuvre du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif est GETUDES Consultants de la Roche-sur-Yon.

La prestation se décompose de la manière suivante :

Phase 1 - Accompagnement pour la sortie du contrat actuel : 1 000,00 € HT,

Phase 2 - Accompagnement à la procédure de DSP : 3 500,00 € HT,

soit d'un **montant total de 4 500,00 € HT**.

➤ **8-5 Courrier d'insultes reçu par Monsieur Malik RABIA**

Monsieur Malik RABIA informe l'Assemblée d'un courrier qu'il a reçu en Mairie dans lequel il est tenu des propos racistes à son encontre. Il rappelle que cela fait 52 ans qu'il dispose de la nationalité française et que s'il ne bénéficiait pas de cette nationalité, il n'aurait jamais pu être élu de la République. Il précise également que malgré les propos qui sont tenus à son encontre, il terminera son mandat d' élu local.

Monsieur le Maire comprend la réaction de Monsieur Malik RABIA, soutient ses propos et condamne sans ambiguïté le contenu de ce courrier. Monsieur le Maire rappelle que les courriers reçus en Mairie à son intention et qui sont anonymes sont systématiquement non lus et déchirés en public.

Malgré les initiatives menées par la municipalité, il reste beaucoup à faire pour éviter des agissements ignobles de cette nature.

L'ensemble du Conseil Municipal condamne cet écrit.

Pour extrait,

Affiché le 13 Mars 2018

Le Maire, Thierry RICHARDEAU

